

BVGer E-3681/2012 vom 27. August 2012

Bundesverwaltungsgericht, 2012-08-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-3681_2012

FR: TAF E-3681/2012 du 27 août 2012

IT: TAF E-3681/2012 del 27 agosto 2012

Regeste

Exécution du renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de Fr. 600.-, sont mis à la charge de la recourante. Ce montant est compensé avec l'avance de frais déjà versée de Fr. 600.-.

E. 3

Le présent arrêt est adressé à la recourante, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.